



apec

Association intercommunale
pour l'épuration des eaux
usées de la Côte

**Préavis no 25
relatif
aux
comptes de l'exercice
2019**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers intercommunaux,

Conformément au règlement sur la comptabilité des communes et aux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte, le comité de direction a l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice 2019.

A cet effet, vous trouverez, en annexe, le compte de fonctionnement, le bilan et le tableau de répartition 2019.

Ces comptes requièrent les commentaires suivants :

220.3183.00	Frais bancaires	CHF. 992.20
--------------------	------------------------	--------------------

Ce dépassement provient de l'entrée en vigueur de la perception des intérêts négatifs par les banques.

220.4803.00	Prélèvement au fonds de rénovation	CHF. 350'000.00
--------------------	---	------------------------

Ce montant a été entièrement consacré aux amortissements supplémentaires mentionnés sous le compte 230.3321.00.

230.3313.45	Amortissement - Réfection et déviation du collecteur des eaux usées de l'APEC sur le territoire de la Commune de St-Cergue	CHF. 101'021.35
--------------------	---	------------------------

Conformément au préavis no 22 relatif à l'objet susmentionné, le coût de ces travaux à savoir CHF 539'600.- TTC est amorti sur une période de 5 ans.

230.3321.00	Amortissement supplémentaire	CHF. 442'725.88
--------------------	-------------------------------------	------------------------

Les travaux étant terminés, nous avons procédé aux amortissements suivants :

Préavis no 10 relatif à l'ajout d'un brasseur pour le stockeur des boues et les travaux d'entretien lourds sur la centrifugeuse.	CHF. 166'690.00
Préavis no 11 relatif à la révision des deux décanteurs primaires ; du digesteur no 1.	CHF. 188'081.40
Préavis no 14 relatif la révision complète du groupe chaleur force ; le remplacement du dégrilleur.	CHF. 87'954.48

350.3125.00	Achat d'eau	CHF. 37'459.70
--------------------	--------------------	-----------------------

Les travaux de révision du digesteur no 2 alliés avec un traitement difficile des boues a engendré l'utilisation d'une importante quantité d'eau.

350.3136.00	Entretien des véhicules	CHF. 5'137.30
--------------------	--------------------------------	----------------------

Nous avons adapté les deux nouveaux véhicules aux couleurs de l'APEC. Ce coût à savoir CHF 2'000.- n'a pas été prévu dans le budget 2019.

350.3154.00	Entretien du matériel d'exploitation	CHF. 233'471.82
--------------------	---	------------------------

Nous avons fait face à divers imprévus devant être immédiatement réalisés pour ne pas compromettre le fonctionnement de la STEP (remplacement du panneau de commande du sècheur, divers travaux de dépannage dans les secteurs électriques et sanitaires.)

350.3186.10	Assurances véhicules	CHF. 3'089.65
--------------------	-----------------------------	----------------------

Ce dépassement correspond aux nouvelles assurances (casco complète) des deux véhicules

350.3189.10	Traitement des boues	CHF. 250'291,82
--------------------	-----------------------------	------------------------

Avant et pendant les travaux de révision du digesteur no 2, une partie des boues a été évacuée et éliminées en incinération. Jusqu'à midi-décembre, 40 m3 de boues épaissies ont été journallement transportés et traités par les STEP de Morges, Nyon, Rolle et des Service industriels de Terre Sainte et environs. Cette organisation provisoire a généré un important coût supplémentaire.

Conclusions

Fondé sur ce qui précède, le comité de direction propose au conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

vu le préavis no 25 relatif aux comptes de l'exercice 2019 ;

ouï le rapport de la commission de gestion ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. de décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2019 ;
2. d'adopter les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils sont présentés, soit :
 - a) le compte de fonctionnement ;
 - b) le bilan.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :

Le Secrétaire :

Y. Reymond

D. Gaiani



Annexes : ment.